

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20262708_76/511
	Du 27 Août 2026 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 24 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 3 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : Fonctionnement de l'Assemblée Délibérante – Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal	L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Florence DUSSAUT ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Gautier CASES ; Pauline DELOFFRE ; Loïc CODOU ; Florence COMTE ; Antoine GIRON Etaient absents excusés avec procuration : Sophie GIMENO pouvoir à Isabelle MAZAY, Elisabeth CRES pouvoir à Loïc CODOU ; Patrick ETIENNE pouvoir à Odile GIOVANNELLI Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur le Maire, Rapporteur, expose :

L'article L2121-8 du Code Général de Collectivités Territoriales prévoit que, « dans les communes de plus de 1 000 habitants, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation ».

Il a pour objet de formaliser les règles organisant le bon fonctionnement de l'Assemblée Délibérante et d'en préciser les modalités de détails.

Il est donc proposé de présenter le Règlement Intérieur, joint à cette délibération et de la soumettre au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

ADOpte le Règlement Intérieur présenté en annexe

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'élu délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

A Caveirac le, 31 Août 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>